

Bégard, le 28 JUIN 2024

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DU  
DOMAINE COMMUNAL RUE VICTOR HUGO**

SG 4-2024

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Considérant la demande de la SCCV Le Quéré d'acquérir une partie du domaine communal sis sur la parcelle cadastrée AD194 rue Victor Hugo, afin d'y construire des logements locatifs sociaux et leurs espaces extérieurs (parking, voie d'accès, espaces verts),  
Considérant que cette partie du domaine communal peut être désaffectée sans préjudice du droit des tiers,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Désaffectation**

Une partie du domaine communal sis sur la parcelle cadastrée AD194 rue Victor Hugo est désaffectée et tout accès ou utilisation sont proscrits.

**ARTICLE 2 : Affichage-Publication**

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur la surface désaffectée.

**ARTICLE 3 : Recours**

Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Cet arrêté sera applicable dès sa matérialisation par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard
- Les services municipaux

Le Maire



**POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT**

**Maël LE GALL**